

**LA CONFÉDÉRATION 1864-1999 :
NOUVELLES PERSPECTIVES**

Sous la direction de DANIEL HEIDT
avec la collaboration de COLIN M. COATES

ISBN 978-1-77385-064-1

THIS BOOK IS AN OPEN ACCESS E-BOOK. It is an electronic version of a book that can be purchased in physical form through any bookseller or on-line retailer, or from our distributors. Please support this open access publication by requesting that your university purchase a print copy of this book, or by purchasing a copy yourself. If you have any questions, please contact us at ucpress@ucalgary.ca

Cover Art: The artwork on the cover of this book is not open access and falls under traditional copyright provisions; it cannot be reproduced in any way without written permission of the artists and their agents. The cover can be displayed as a complete cover image for the purposes of publicizing this work, but the artwork cannot be extracted from the context of the cover of this specific work without breaching the artist's copyright.

COPYRIGHT NOTICE: This open-access work is published under a Creative Commons licence. This means that you are free to copy, distribute, display or perform the work as long as you clearly attribute the work to its authors and publisher, that you do not use this work for any commercial gain in any form, and that you in no way alter, transform, or build on the work outside of its use in normal academic scholarship without our express permission. If you want to reuse or distribute the work, you must inform its new audience of the licence terms of this work. For more information, see details of the Creative Commons licence at: <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

UNDER THE CREATIVE COMMONS LICENCE YOU MAY:

- Read and store this document free of charge;
- Distribute it for personal use free of charge;
- Print sections of the work for personal use;
- Read or perform parts of the work in a context where no financial transactions take place.

UNDER THE CREATIVE COMMONS LICENCE YOU MAY NOT:

- Gain financially from the work in any way;
- Sell the work or seek monies in relation to the distribution of the work;
- Use the work in any commercial activity of any kind;
- Pro t a third party indirectly via use or distribution of the work;
- Distribute in or through a commercial body (with the exception of academic usage within educational institutions such as schools and universities);
- Reproduce, distribute, or store the cover image outside of its function as a cover of this work;
- Alter or build on the work outside of normal academic scholarship.

Acknowledgement: *We acknowledge the wording around open access used by Australian publisher, re.press, and thank them for giving us permission to adapt their wording to our policy <http://www.re-press.org>*

« Les intérêts de la Confédération » : la Colombie-Britannique et la Confédération

PATRICIA E. ROY

Les promesses [du Canada] envers la Colombie-Britannique reflétaient moins les besoins de la Colombie-Britannique que les intérêts de la Confédération.

Colonist de Victoria, 20 juillet 1871

Le 14 mai 1870, à Victoria, trois hommes, Joseph W. Trutch, Dr Robert W.W. Carrall et Dr John S. Helmcken, spécialement choisis par le gouverneur Anthony Musgrave – lui-même nommé par John A. Macdonald – entreprirent un voyage de cinq jours à bord du bateau *Active* en direction de San Francisco. La construction de l'Union Pacific Railroad venait d'être achevée et c'est par ce moyen que les trois hommes se rendirent directement à Chicago. Ils prirent ensuite le chemin de fer le Grand Tronc qui les mena à Ottawa, où ils devaient s'entretenir avec le premier ministre Macdonald et le conseil des ministres sur les « conditions justes et équitables » de l'entrée de la Colombie-Britannique au sein de la Confédération. Henry Seelye, journaliste au *Victoria British Colonist*, les accompagnait. Sous les ordres de John Robson, rédacteur en chef du journal, Seelye devait tenter d'influencer le gouvernement canadien, particulièrement son compatriote

Néo-Brunswickois S.L. Tilley, pour que les conditions de l'union prévoient la mise en place d'un gouvernement responsable. Macdonald était gravement malade¹ et c'est George-Étienne Cartier, le premier ministre par intérim, qui accueille les Britanno-Colombiens. Macdonald avait cependant déjà jeté les fondements d'une nation canadienne s'étendant d'« un océan à l'autre ».

L'idée d'une Amérique du Nord britannique à l'échelle du continent n'était pas neuve. Mais, pour la Colombie-Britannique, l'histoire qui lui est associée commença en 1864 à la Conférence de Québec. Lors de cette conférence, George Brown proposa que les 72 Résolutions de Québec prévoient « l'admission, sous des conditions équitables, des Territoires du Nord-Ouest, de la Colombie-Britannique et de [l'île de] Vancouver dans l'union ». La motion fut adoptée à l'unanimité² et devint ainsi l'article 146 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1867. Ce dernier article ne faisait toutefois pas référence à l'île de Vancouver; un an auparavant, celle-ci avait en effet été contrainte par le gouvernement britannique de s'annexer à la Colombie-Britannique, c'est-à-dire à la colonie continentale, afin de réaliser, comme l'espérait le gouvernement impérial, des économies sur les dépenses administratives. De fait, à cette époque, les deux colonies voyaient leurs revenus et leurs populations décliner et leurs dettes s'accroître³. En 1867, la population non-autochtone de la colonie unie s'estimait au mieux à 15 000 habitants et continuait de s'affaïsser. La colonie enregistrait également une dette de 1 300 000 \$ qui résultait en grande partie de la construction routière dans sa partie continentale⁴. Celle-ci jalousait par ailleurs la domination commerciale de Victoria. Pour sa part, l'île s'offusquait de la perte de son nom, de son statut de port libre de Victoria et de son gouvernement représentatif – bien que non responsable. Elle devait maintenant se contenter d'une constitution similaire à celle de la colonie continentale qui prévoyait un Conseil législatif au sein duquel un gouverneur choisissait quatorze des vingt-trois membres. Néanmoins, certains désiraient maintenir le statu quo, alors que d'autres abondaient dans le sens du changement, qu'il s'agisse de l'annexion aux États-Unis ou de l'intégration au Canada.

S'annexer n'était pas une idée si farfelue. Après tout, la communication avec le monde extérieur se faisait essentiellement par San Francisco. En outre, la colonie se trouvait coincée entre deux territoires américains depuis l'acquisition de l'Alaska par les États-Unis en 1867. Au moins deux

pétitions en faveur de l'annexion circulaient à Victoria, mais non dans la colonie continentale; elles récoltèrent avant tout les signatures d'Européens et d'Américains. Ces pétitions attirèrent peu l'attention de Washington, DC⁵. Elles encouragèrent néanmoins le Bureau des Colonies à promouvoir vigoureusement la Confédération et étayèrent l'argument du Canada en faveur de l'entrée de la Colombie-Britannique au sein de la Confédération.

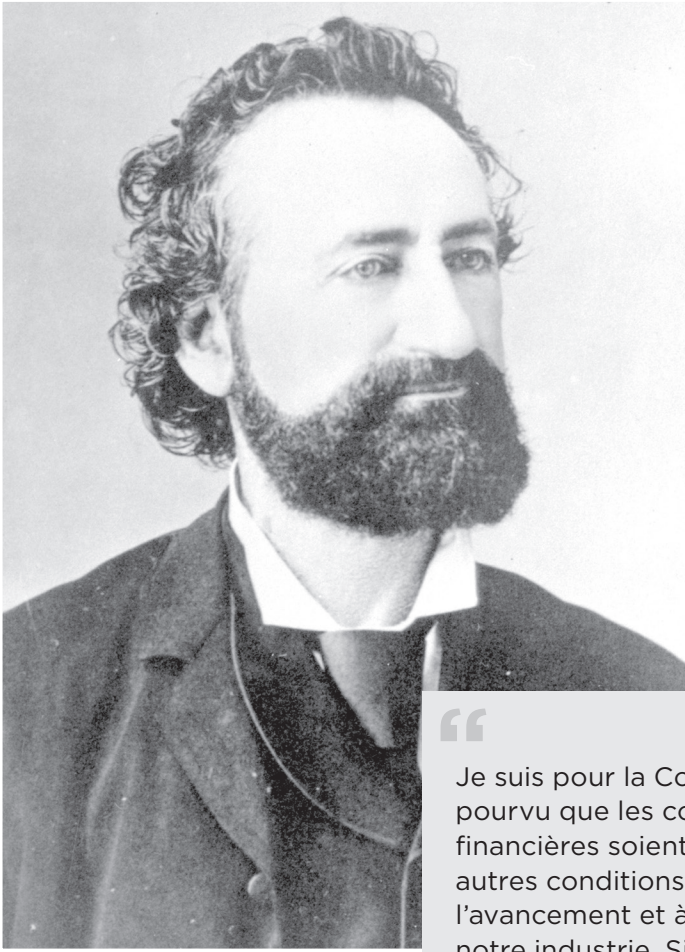
Les partisans du statu quo exerçaient une influence plus importante malgré leurs effectifs restreints. En effet, grâce à leur chef de file, le gouverneur Frederick Seymour, ils dominaient le gouvernement. Cependant, les efforts que le gouverneur avait investis dans l'élaboration de l'union des colonies avait affecté sa santé, ce qui ne le disposait pas à faire face aux problèmes liés à la création d'une nouvelle union⁶. Bien qu'il ne s'opposait pas à la Confédération en soi, ce contexte peut contribuer à expliquer sa réticence. Les fonctionnaires qui formaient la majorité au Conseil législatif étaient également en faveur du statu quo; en faisaient partie Trutch, d'origine anglaise, ingénieur et arpenteur, et commissaire principal des terres et des travaux publics, ainsi que des officiers de la marine royale et d'anciens employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH). Par exemple, le docteur Helmcken, venu à Victoria en 1850 à titre de chirurgien de la CBH, considérait que l'entrée dans la Confédération équivalait à « un autre saut dans le vide » compte tenu de la distance qui séparait la région du Canada d'une part, et des droits de douane plus élevés d'autre part⁷. De hauts fonctionnaires, comme le juge Matthew Baillie Begbie, craignaient de perdre leur poste et leur régime de pension. Les officiers britanniques, dans leur majorité plus instruits et de classes sociales supérieures aux Canadiens, tenaient ces derniers pour de petits économistes étroits d'esprit et sans envergure, tels des « Chinois d'Amérique du Nord⁸ ».

La pression en faveur de la Confédération

Les Canadiens étaient sans aucun doute numériquement minoritaires en Colombie-Britannique, mais ils comptaient à leur nombre deux rédacteurs de journaux très influents : Amor De Cosmos et John Robson. De Cosmos, né William Smith et originaire de Windsor en Nouvelle-Écosse, considérait que Joseph Howe était un héros pour avoir défendu le libéralisme britannique. Ayant changé de nom quelques années auparavant, il s'était rendu à Victoria en 1858 et avait fondé le *Colonist*⁹. Ses premiers

Amor De Cosmos
Membre du Conseil législatif
(Colombie-Britannique)

10 MARS 1870



PRISE DE POSITION 7.1

Citation : Colombie-Britannique, Conseil législatif, 10 mars 1870. Source : Colombie-britannique, *Legislative Council : Debates on the Subject of Confederation with Canada*, Victoria, William H. Cullin, 1912, p. 38.
Photographe : Royal BC Museum and Archives, Image A-01224.

“

Je suis pour la Confédération, pourvu que les conditions financières soient justes et que les autres conditions contribuent à l'avancement et à la protection de notre industrie. Si nous ne pouvons obtenir des conditions favorables, mais je crois que nous le pouvons, ce sera au peuple de ce pays de décider si nous devons vivre dans l'isolement ou chercher à vivre au sein d'une autre union qui nous serait plus favorable.

”

éditoriaux réclamaient la mise en place d'un gouvernement responsable et d'une fédération des colonies d'Amérique du Nord britannique. En 1863, il devint député élu de l'Assemblée législative de l'île et vendit le *Colonist* pour se concentrer davantage sur sa carrière politique. Au congrès réformiste de Toronto en juin 1876, son appel pour l'entrée de la Colombie-Britannique au sein de la Confédération reçut un chaleureux accueil¹⁰. L'autre rédacteur clé était John Robson, originaire de Perth au Canada-Ouest. Dès 1862, dans le *British Columbian* de New Westminster, Robson avait déclaré que les provinces d'Amérique du Nord britannique devaient être unies « au sein d'une seule Confédération qui s'étendrait d'un océan à l'autre¹¹ ». Il souhaitait également qu'un gouvernement responsable soit mis en place.

Le 18 mars 1867, le Conseil législatif de la Colombie-Britannique adopta à l'unanimité une motion proposée par De Cosmos suivant laquelle, en raison des événements en Amérique du Nord britannique et au vu de l'opinion des Britanno-Colombiens, Seymour devait immédiatement adopter les mesures nécessaires pour l'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération en fonction de « conditions justes et équitables¹² ». D'après le Dr Helmcken, les membres du Conseil s'attendaient à ce que le Canada couvre toutes les dépenses encourues par la Colombie-Britannique (dettes incluses) et « lui procure des bénéfices supplémentaires¹³ ». Seymour ne soumit pas la résolution au Canada; il l'envoya en fait plus tard à Londres et la présenta comme le « moyen d'expression d'une communauté découragée en quête de changement ». Il avança de façon ambiguë que lui-même et les habitants de la colonie désiraient établir « un lien très étroit avec la Confédération dans l'est, voire même entrer dans celle-ci », bien que l'ouverture d'une route à travers un massif montagneux fortement « accidenté » serait difficile¹⁴. Le Bureau des Colonies répliqua que l'union ne pourrait avoir lieu que lorsque le Canada ferait l'acquisition de la Terre de Rupert¹⁵.

Le 22 janvier 1868, Tilley, le ministre canadien des douanes, envoya un télégramme à H.E. Seelye, journaliste au *Colonist*, afin de lui faire savoir que le Canada n'avait reçu aucune nouvelle de la Colombie-Britannique¹⁶. Une semaine plus tard, on lut le télégramme lors d'une séance publique à Victoria et il y fut décidé que le Canada devait demander au gouvernement impérial de sommer Seymour d'entamer les négociations avec le Canada¹⁷. Parmi les conditions proposées pour rejoindre l'union, on demandait que

le Canada assume la responsabilité de la dette (estimée à 1 500 000 \$), octroie des subventions (fixes et par habitant), mette en place un gouvernement responsable et, surtout, construise dans un délai de deux ans une route de wagon à partir du point de départ de la navigation sur le fleuve Fraser jusqu'au lac Supérieur¹⁸. Le 7 mars 1868, le conseil des ministres canadien pria le Secrétaire aux Colonies d'ordonner à Seymour « de prendre des mesures adéquates » afin que le Conseil législatif agisse en faveur de la Confédération¹⁹.

Deux semaines plus tard, Seymour informa le Conseil qu'il appuyait la Confédération. L'union favoriserait la communication avec le Canada, mais ne pourrait se réaliser qu'une fois la Terre de Rupert acquise par le Canada²⁰. Le lendemain, Tilley télégraphia que le Canada avait entamé des discussions avec le gouvernement impérial au sujet de l'entrée de la Colombie-Britannique au sein de la Confédération. Il ajouta également que le Conseil devait envoyer une adresse à Sa Majesté en faveur de l'union²¹. Des assemblées publiques à New Westminster et à Yale demandèrent à Seymour de communiquer au Conseil la nécessité d'une union immédiate, dans de « bonnes et équitables conditions²² ».

Lorsque Seymour négligea de donner suite à la requête des assemblées publiques, De Cosmos présenta une motion en faveur de l'entrée « sans délai » de la Colombie-Britannique au sein de la Confédération. Il proposa des termes comprenant les dispositions financières, la construction « d'une bonne route de wagon » du Lac Supérieur jusqu'au point de départ de la navigation sur le fleuve Fraser, un nombre de députés au Parlement fédéral et le transfert des postes des fonctionnaires coloniaux à la fonction publique fédérale (dans la mesure où leurs fonctions étaient compatibles avec celles qui incombaient aux pouvoirs fédéraux). Or, les membres nommés du Conseil adoptèrent un amendement qui spécifiait que, ne connaissant pas suffisamment « le fonctionnement pratique de la Confédération », il leur était par conséquent impossible de définir les termes les plus avantageux. Seuls De Cosmos, Robson et deux autres députés élus s'opposèrent à l'amendement²³. Fort de cette division dans les opinions, Seymour eut beau jeu de reporter le débat sur la Confédération²⁴.

En septembre 1868, vingt-six personnes n'appartenant pas au Conseil et issues de l'ensemble des communautés de la Colombie-Britannique se réunirent pour une durée de trois jours à Yale, point de départ de la navigation sur le fleuve Fraser. Joshua Thompson, de Barkerville, affirma que

« la colonie était presque unanimement en faveur de la Confédération ». Les délégués se plaignirent cependant que le gouverneur et ses conseillers « s'opposaient à l'amélioration du bien-être de la colonie » et réclamèrent de Seymour qu'il s'applique à obtenir l'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération sous des conditions favorables, ou qu'il explique publiquement les raisons prohibant cette initiative²⁵.

À Victoria, les résolutions de la Convention de Yale furent sujettes à de nombreuses moqueries, car « un homme de couleur », et de surcroît américain, comptait au nombre des délégués²⁶ : il s'agissait de Mifflin Wistar Gibbs, ancien membre du Conseil municipal de Victoria. Seymour fit parvenir les résolutions de Yale à Londres. Il envoya également des coupures du *Colonist* pour souligner la divergence d'avis parmi les habitants de Victoria. Il mentionna également qu'il ne voyait pas comment mettre en place un gouvernement responsable²⁷. Néanmoins, le 17 décembre 1868, dans une allocution qui faisait lieu de discours du Trône, Seymour reconnut le soutien populaire dont jouissait la Confédération. Il avança que tous les Anglais « se réjouiraient de voir un État vaste s'étendant depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique, portant toujours l'Union Jack », mais il ajouta que des obstacles considérables se présentaient²⁸. L'adresse en réponse à son discours démontra une réelle satisfaction sur le déroulement des discussions entourant la Confédération²⁹.

La situation au Conseil changea légèrement au lendemain des élections de l'automne de 1868. Les électeurs de l'île rejetèrent les partisans de la Confédération, dont De Cosmos. Seymour, qui avait truqué les résultats en octroyant le droit de vote aux étrangers et aux non-proprétaires, déclara que le soutien à la Confédération n'était pas largement répandu. Il omit de mentionner cependant que les partisans de la Confédération avaient obtenu une majorité lors des élections tenues dans la colonie continentale, et que la presse était unanimement en faveur de la Confédération. Parmi les députés élus de la colonie continentale se trouvaient Robson et Robert William Weir Carrall, médecin à Barkerville et originaire de Woodstock (Canada-Ouest). Ce dernier déclara que « nous relierons les deux extrémités de ce continent par un ruban d'hommes intelligents, énergiques et sensibles, et, plus tard, une ligne de chemin de fer suivra ». À Cariboo, les élections portèrent entièrement sur la Confédération³⁰. Or, les personnes nommées par Seymour dominaient toujours le Conseil législatif. Le 17 février 1869, le Conseil adopta une résolution, à onze voix contre cinq,

déclarant la Confédération indésirable, bien qu'elle fut « réalisable » et pria la Grande-Bretagne de ne prendre aucune mesure décisive pour l'entrée de la Colombie-Britannique au sein de la Confédération³¹.

Selon Donald Creighton, la Colombie-Britannique demeura une « idée très lointaine » pour Macdonald jusqu'au moment où le Canada acquit la Terre de Rupert, jadis possession de la CBH, en avril 1869³². Carrall et maints autres, dont Seelye, continuaient de rappeler à Macdonald les sentiments favorables en Colombie-Britannique pour l'entrée de cette dernière au sein de la Confédération. En mai 1869, Macdonald demanda au Bureau des Colonies de rappeler Seymour car, selon lui, la Colombie-Britannique avait besoin d'un « homme de bonne foi » au « gouvernail ». Ce brave homme s'avéra Anthony Musgrave qui avait milité, mais en vain, pour la cause de la Confédération à Terre-Neuve³³. Il se révéla inutile de rappeler Seymour qui avait déjà demandé à être relevé de ses fonctions pour cause de maladie : il s'éteignit le 10 juin 1869 à Bella Coola lors d'un séjour sur la côte³⁴. La nouvelle de sa mort se propagea le 14 juin à Victoria et fut immédiatement télégraphiée à Londres. Le lendemain, le Bureau des Colonies informa les Britanno-Colombiens que leur nouveau gouverneur était Musgrave.

Musgrave arriva en août, muni des instructions du Bureau des Colonies, celui-ci conforté que « l'opinion dominante » en Colombie-Britannique favorisait la Confédération; suivant ces directives il devrait, lorsque les circonstances le commanderaient, informer le peuple que le gouvernement de Sa Majesté appuyait ce projet³⁵. Musgrave constata que les habitants étaient en faveur de la Confédération sur la foi « de conditions justes et équitables ». À telle enseigne, le Conseil municipal de New Westminster le reçut officiellement à titre « de solide défenseur de la Confédération³⁶ ». Le 20 octobre 1869, il publia ses instructions dans le *Government Gazette*. Certains conseillers législatifs s'offusquèrent du fait que Musgrave les publie avant de les présenter devant le Conseil, mais aussi de la démarche prise par un membre anonyme du conseil des ministres du Canada (selon toute vraisemblance Tilley) qui avait écrit à un Britanno-Colombien (probablement Seelye) que : « le Canada s'attend à enregistrer des pertes d'argent pendant plusieurs années suite à l'entrée de la Colombie-Britannique [à l'intérieur de la Confédération], et il est prêt à la traiter très libéralement³⁷ ».

Robert William Weir Carrall
*Membre du Conseil législatif
(Colombie-Britannique)*

11 MARS 1870



PRISE DE POSITION 7.2

Citation : Colombie-Britannique, Conseil législatif, 11 mars 1870. Source : Colombie-britannique, *Legislative Council : Debates on the Subject of Confederation with Canada*, Victoria, William H. Cullin, 1912, p. 48.
Photographe : Studio Topley, Bibliothèque et Archives Canada, PA-026366.

“

Je vous le demande : mais qui sont les partisans de la Confédération? Le peuple, sans aucun doute. Et nous, le peuple de cette colonie, aurions-nous pu faire de la Confédération un succès sans que le gouvernement ne lance le débat?

”

Les fonctionnaires coloniaux qui craignaient de perdre leur emploi, de même que les agriculteurs qui redoutaient que le tarif canadien soit insuffisant pour les protéger contre la concurrence américaine, se rangeaient les premiers parmi les adversaires de la Confédération. Musgrave se rendit compte que la question n'intéressait guère les immigrants britanniques, alors que les sujets non-britanniques favorisaient pour leur part l'annexion aux États-Unis. Il réussit toutefois à convaincre le Conseil des avantages de la Confédération en garantissant aux fonctionnaires un poste au sein des gouvernements canadien ou provincial, ainsi que leur fond de retraite. Il nomma également deux députés élus du Conseil législatif à son Conseil exécutif : les Drs Carrall et Helmcken. Musgrave mentionna, lors d'une conversation privée avec Helmcken, que le gouvernement de Sa Majesté favorisait la Confédération, mais qu'il voulait l'union « si et seulement si les Britanno-Colombiens le désiraient... sans exercer de pression indue sur le Conseil ou la législature... Le gouvernement canadien souhaite l'entrée de la Colombie-Britannique. Ils [les gouvernements britannique et canadien] craignent que, laissée à elle-même, elle ne choisisse de s'annexer aux États-Unis et les clameurs pour l'annexion les rendent anxieux³⁸ ».

Musgrave et son conseil esquissèrent par la suite les conditions de l'union. Ils n'avaient comme modèles que les conditions accordées aux autres provinces³⁹. Musgrave s'étant cassé la jambe, la responsabilité de lire le discours d'ouverture du Conseil législatif, le 15 février 1870, incombait à Philip Hankin, le secrétaire de la colonie. Il émit l'avis que « l'examen attentif » de l'union avec le Canada ne pouvait « plus être reporté par respect au gouvernement de Sa Majesté, ou des bénéfices qu'en tirerait la colonie... selon certaines conditions, qui... ne seraient pas difficiles à atteindre, et qui seraient très avantageuses s'il y avait une union ». Musgrave suggéra l'adhésion d'autres députés élus au Conseil, mais il ne croyait pas que ce qu'on appelait communément le « gouvernement responsable » convienne à une « communauté si jeune⁴⁰ ».

Avant le début des débats, Musgrave informa le gouverneur général du Canada que les conditions seraient adoptées « comme une mesure du gouvernement » en raison du fait que « l'opinion est tellement divisée » parmi les députés élus du Conseil. Il l'avertit « il est douteux, s'il s'agissait de lui faire subir une modification quelque peu importante, qu'il y consentirait » et que le gouvernement canadien devait « se préparer à être libéral s'il désire l'union⁴¹ ».

Les débats sur les conditions de l'union

Le 9 mars 1870, le débat sur l'élaboration des conditions de l'union commença, ce que le procureur général Henry Crease décrivit comme « la Confédération ou rien ». Personne ne rejetait la Confédération en soi, mais le Conseil en discuta les tenants et les aboutissants pendant onze jours⁴². Le nombre d'heures dédiées au sujet révèle bien que l'instauration d'un gouvernement responsable était l'enjeu le plus controversé. Peu s'opposaient au principe du gouvernement responsable, mais le timing soulevait des opinions divergentes. Le gouvernement responsable devait-il être une condition sine qua non ou devait-on le reporter jusqu'à ce que la population s'accroisse et que la province soit en mesure de l'exercer? Robson avança que si le gouvernement responsable n'était pas mis en place en Colombie-Britannique, la région connaîtrait un soulèvement semblable à celui de la rivière Rouge. La perspective de Carrall reflétait cependant davantage l'opinion parmi les membres du Conseil. Pour lui, le gouvernement responsable était « la meilleure forme de gouvernement et la plus sage, mais il ne convenait pas à cette colonie » dont la population était réduite et dispersée⁴³. Le Conseil décida que la constitution de la législature devait rester inchangée jusqu'à disposition contraire sous l'égide de l'Acte d'Amérique du Nord britannique. Ce qui revenait à dire, comme l'observa Helmcken parmi d'autres, que « le peuple peut obtenir un gouvernement responsable quand il le désire⁴⁴ ».

Les droits de douane portaient par ailleurs à controverse. Helmcken prévint que le tarif canadien nuirait aux agriculteurs et que « le gouvernement local perdrait le pouvoir de réglementer et d'encourager les secteurs » dont dépendait la prospérité de la colonie⁴⁵. Trutch répondit que la Confédération serait bénéfique pour le Canada seulement si elle l'était également pour la Colombie-Britannique. Il soutint que celle-ci pouvait décider des droits de douane⁴⁶. Cet argument conquist alors le Conseil⁴⁷.

Les conditions financières étaient d'une extrême importance. Les termes proposés mentionnaient que le Canada devait assumer la responsabilité des dettes de la Colombie-Britannique (un peu plus d'un million de dollars). Le Canada devait également s'engager à octroyer une allocation compensatrice aux provinces dont la dette par habitant était inférieure à la moyenne. Il devait promettre des fonds annuels de 35 000 \$ et une subvention de 80 cents par personne fondée sur une population théoriquement

John Sebastian Helmcken
Membre du Conseil législatif
(Colombie-Britannique)

9 MARS 1870



PRISE DE POSITION 7.3

Citation : Colombie-Britannique, Conseil législatif, 9 mars 1870. Source : Colombie-britannique, *Legislative Council : Debates on the Subject of Confederation with Canada*, Victoria, William H. Cullin, 1912, p. 11.
Photographe : Royal BC Museum and Archives, Image A-01351.

“

La Confédération élargirait grandement le territoire du Dominion, mais s'il y avait une guerre, ce même territoire serait une source de faiblesse. C'est le peuple et non le territoire qui rend un pays fort et puissant. Pour être forte, une union doit être faite grâce au peuple et, à mon avis, cette condition est actuellement manquante.

”

établie à 120 000 habitants, puisque le nombre d'habitants en Colombie-Britannique était inconnu. Plusieurs politiciens avançaient qu'elle se chiffrait sans doute à environ 40 000 habitants. Helmcken s'attribua le mérite d'avoir proposé l'idée de calculer, en fonction des recettes douanières et suivant une formule compliquée, les conditions financières à partir d'un nombre fictif d'habitants⁴⁸. Trutch, qui prêta main à l'élaboration des conditions, expliqua que le coût de la vie en Colombie-Britannique était plus élevé qu'au Canada et que la surestimation du nombre d'habitants pouvait rendre compte des « ressources non-développées ». Robson indiqua de son côté qu'une population de 120 000 permettrait à la Colombie-Britannique d'obtenir une plus grande représentation au Parlement⁴⁹. Pour sa part, Henry Holbrook de New Westminster, magistrat et membre officiel du Conseil, souligna avec justesse qu'il ne pouvait y avoir « d'objection à recevoir autant de fonds que possible du Canada⁵⁰ ».

On savait bien qu'un jour ou l'autre le Canada relierait la côte britannico-colombienne au reste du pays par voie ferrée. Néanmoins, les conditions stipulaient seulement que le Canada devait « utiliser tous les moyens » à sa disposition pour construire le chemin de fer « dans les meilleurs délais ». L'arpentage devait commencer dans l'immédiat et, après trois années d'union, le Canada devait consacrer au moins un million de dollars par an à la construction du chemin de fer depuis la côte ouest en direction du réseau ferroviaire déjà existant⁵¹. Les routes et l'emplacement du terminus, de même que les doutes soulevés sur la capacité et la détermination du gouvernement canadien d'achever le chemin de fer, alimentèrent les discussions, présageant ainsi les débats futurs. Suite à un échange relativement bref, cette condition fut adoptée. Entre-temps, les Britanno-Colombiens réclamèrent des subventions pour un service de bateaux à vapeur pour le transport des passagers et le service postal vers Puget Sound et San Francisco. De plus, la construction d'un chemin carrossable reliant la route principale de la province à Fort Garry devait être achevée à l'intérieur d'un délai de trois ans. D'autres conditions, telles qu'exhorter la Grande-Bretagne à consentir un prêt pour la construction d'une cale sèche et l'entretien continu de la base navale d'Esquimalt, pour la création d'une commission géologique, ou pour encourager la mise en place d'une troupe de milices volontaires, furent acceptées sans discussion ou presque.

Les conditions élaborées ne mentionnaient pas les peuples autochtones. Leurs effectifs avaient diminué considérablement, un tiers d'entre eux étant décédés des suites de la variole en 1862⁵². La population coloniale se chiffrait en théorie à 40 000 (y compris les personnes d'origine chinoise), la population autochtone, estimée à environ 30 000 âmes, formait donc la majorité⁵³. Les politiciens ne considéraient pas les Autochtones comme partie prenante du corps politique et par conséquent ne les consultèrent pas. Les deux motions les concernant dans les 131 pages des débats publiés n'occupent qu'une seule page. Holbrook demanda que les conditions de l'union spécifient la capacité des Autochtones à occuper les terres et à jouir d'une protection égale face à la loi. Abondant dans le même sens, Robson ajouta que la politique canadienne à leur endroit était bonne, et parce que « notre propre politique ne mérite même pas de s'appeler politique », il proposa d'étendre les politiques canadiennes à la Colombie-Britannique et d'établir les « organismes nécessaires » afin d'assurer « la gestion efficace des Affaires indiennes ». « Nous devrions », déclara-t-il, « apaiser les esprits parmi les Indiens et leur faire sentir que la Confédération leur sera encore plus bénéfique qu'à la population blanche ». Robson retira néanmoins son amendement et, malgré la mise en garde de Helmcken qui prédit « des conflits si les Indiens sont confinés à des réserves », le Conseil rejeta la motion de Holbrook à vingt contre un⁵⁴. Ainsi, aucune clause relative aux peuples autochtones ne fut envoyée à Ottawa.

Enfin, le Conseil accepta de financer l'envoi d'une délégation choisie par Musgrave afin de négocier l'union à Ottawa. Trutch, leader officieux, représentait les « fonctionnaires » qui, à l'origine opposés à la Confédération, s'y étaient par la suite ralliés. Trutch avait également des investissements personnels dans l'île et dans la colonie continentale; Carrall, représentant cette dernière, avait toujours été en faveur de la Confédération; Helmcken, lui, représentait l'île et s'était toujours opposé à la Confédération⁵⁵. Or, le voyage en chemin de fer à travers les montagnes depuis San Francisco finit par le convaincre du côté pratique de la Confédération⁵⁶.

S'adressant aux Britanno-Colombiens lors d'un souper à Ottawa, le gouverneur général leur déclara : « ils vous veulent dans la Confédération ». Les délégués découvrirent que le conseil des ministres « en savait autant qu'eux sur le sujet ». Ensemble, ils examinèrent les conditions, expliquèrent leurs raisonnements et répondirent aux questions. Les membres du conseil de ministres les mirent toutefois en garde : ils ne pouvaient offrir que ce



Figure 7.1 La délégation de la Colombie-Britannique (Dr J.S. Helmcken, Dr R.W.W. Carrall et J.W. Trutch) arrive à Ottawa. L'artiste Robert J. Banks met l'accent sur le train en guise de symbole. Image PDP00488 par Robert Banks, avec la permission du Royal BC Museum and Archives.

que le Parlement était en mesure d'accepter. Néanmoins, des ministres et des personnes influentes de Montréal soulignèrent la nécessité du chemin de fer pour l'unification du pays. Le chemin de fer qui s'étendrait jusqu'en Colombie-Britannique se rattacherait à celui qui se rendait déjà jusqu'à Fort Garry. Le périlleux voyage effectué par le Col. Wolsley et ses hommes en avait prouvé la nécessité. Mais le Canada s'inquiétait du financement de sa construction et, lorsque Tilley posa la question, Helmcken lui répondit : « Assurez-vous que tout le monde fume un ou deux cigares par jour et boive un verre ou deux de whisky, et ainsi la valeur en douanes de ces produits compenseront les intérêts sur les dépenses ! ». Ce que Helmcken ne savait pas, c'est que Tilley s'opposait fortement à la consommation d'alcool et de tabac⁵⁷...

Lors d'une réunion avec le conseil des ministres, Trutch, qui avait arpenté une grande partie de l'intérieur de la colonie, expliqua comment le chemin de fer pouvait être construit à travers les montagnes et le long du fleuve Fraser. Carrall décrivit l'intérieur de la colonie et avec l'aide de

Helmcken, dessina la route qu'emprunterait le chemin de fer pour se rendre sur l'île de Vancouver. Par prudence, les Canadiens s'interdirent de préciser la route ou le terminus du chemin de fer jusqu'à la fin de l'arpentage du terrain. Le gouvernement ne garantirait pas la dépense annuelle d'un million de dollars pour le chemin de fer, puisqu'il voulait qu'une entreprise privée se charge de sa construction. Il n'est pas possible de savoir qui fit la suggestion – Cartier⁵⁸, Trutch ou un autre politicien – de commencer la construction dans un délai de deux ans et de la terminer en moins de dix ans. Les Britanno-Colombiens s'en remirent au Canada pour « honorer le traité » et retirèrent leur demande concernant la route carrossable⁵⁹.

L'élaboration des conditions financières fut longue. Personne ne croyait que la population de la Colombie-Britannique s'élevait à 120 000 habitants. Dans un geste généreux, le conseil des ministres l'estima à 60 000 résidents. Par ailleurs, le ministre des Finances, Francis Hincks, n'ignorait pas que la Colombie-Britannique avait besoin d'une subvention annuelle de 150 000 \$ pour équilibrer son budget. C'est alors que Cartier eut une « idée lumineuse » : en échange d'une compensation annuelle, la Colombie-Britannique devait céder des territoires pour subventionner la construction du chemin de fer⁶⁰.

Ottawa, probablement à la suggestion de Trutch⁶¹, inséra l'article 13 relatif aux Autochtones. Aucun député au Parlement canadien ne s'y opposa⁶². Faisant écho à l'idée de Robson, cet article prévoyait que le Canada assume la responsabilité des populations autochtones, gère les terres réservées à leur endroit et adopte « une politique aussi libérale que celle poursuivie jusqu'alors par le gouvernement de la Colombie-Britannique ». Or cette clause n'était pas avantageuse pour les Autochtones. En effet, la politique de la Colombie-Britannique se résumait principalement à créer des réserves. Trutch, commissaire en chef des Terres et des Travaux publics de 1864 à 1871, estima que les Autochtones n'avaient aucun droit sur les terres qu'ils réclamaient et veilla à ce que les réserves demeurent de petite taille⁶³.

De nombreux enjeux suscitaient la controverse. Le Canada ne souhaitait pas créer un précédent en permettant à la Colombie-Britannique de fixer ses propres droits de douane. Un compromis fut alors adopté : la province pourrait conserver ses propres droits de douane jusqu'à la fin de la construction du chemin de fer. Par ailleurs, le Canada ne voulait pas aider à la construction de la cale sèche de peur que d'autres provinces en réclament une également. Mais le Canada céda ici aussi au compromis :

il garantirait pendant dix ans les intérêts sur le prêt accordé pour sa construction. Le Canada affirma par ailleurs que la responsabilité de bâtir un asile d'aliénés incombait au gouvernement local, et que la création d'un hôpital maritime n'était pas nécessaire puisque les marins pouvaient être soignés dans un hôpital ordinaire. Néanmoins, il reconnut son obligation de bâtir une prison. Par ailleurs, la Colombie-Britannique pouvait instaurer un gouvernement responsable au moment où il lui semblerait opportun, après son entrée dans la Confédération⁶⁴. Helmcken rappela que « le Conseil octroya presque tout ce qui avait été demandé. En effet, nous les avions avertis que si nous n'obtenions pas les conditions proposées au départ, aucune union ne verrait le jour. Tous se sont montrés courtois et ouverts, en privé, aux échanges et à la discussion⁶⁵ ».

Une fois l'accord établi, les délégués britanno-colombiens repartirent, chacun de son côté. Helmcken fut le seul à retourner immédiatement à Victoria. On l'avertit de ne rien déclarer sinon « qu'on a obtenu tout ce qu'on désirait » avant de s'entretenir directement avec Musgrave. Celui-ci, ayant pris connaissance des conditions par télégramme, informa le Bureau des colonies que si le Canada promettait le chemin de fer, « aucune autre question ne revêtirait autant d'importance ». Toutefois, sans « la certitude que la communication par terre à travers le territoire britannique » serait assurée dans les meilleurs délais, il n'avait guère confiance « que la communauté décide en faveur de l'union⁶⁶ ».

À la fin du mois d'août, les conditions furent publiées et Helmcken fut déçu de la réaction de certains qui considéraient que les conditions « étaient trop bonnes pour être vraies ». À Victoria, seule la presse s'en réjouissait. En novembre, plus de 500 habitants de Victoria signèrent une pétition réclamant que les conditions spécifient que le terminus du chemin de fer transcontinental soit localisé à Victoria ou à Esquimalt. À New Westminster, lors d'une séance publique, les participants estimèrent, en revanche, que cette attitude était « propre à nuire à la cause de la Confédération » et exprimèrent leur entière satisfaction pour les conditions proposées. Ils se disaient « parfaitement satisfaits » que la vallée du Fraser « présente, pour le chemin de fer transcontinental, des avantages naturels qui ne seront pas dédaignés⁶⁷ ».

Comme promis, Musgrave reconstitua le Conseil exécutif de manière à ce que les députés élus en 1870 forment la majorité. La Confédération représentait l'enjeu principal. Tous les députés élus, dont De Cosmos et

Robson, étaient en faveur de la Confédération, de même que certains candidats défaits⁶⁸. Lors d'une réunion du Conseil en 1871, Trutch informa les membres sur les conditions financières et la construction du chemin de fer. Helmcken appuya la motion. Ils avaient déterminé au préalable que les conditions constituaient un traité et devaient donc être acceptées comme un tout⁶⁹. Personne n'émit d'objections et ainsi la Confédération fut adoptée à l'unanimité.

Néanmoins, au Parlement canadien, les députés ne partageaient pas cet état d'esprit. Le discours du trône du 15 février 1871 rapporta que la Colombie-Britannique avait demandé l'admission dans l'union. Les députés seraient appelés à voter des fonds destinés à l'exploration et à l'arpentage de la route du futur « chemin de fer intercolonial ». Ils allaient recevoir « tous les documents » justifiant l'extension des frontières canadiennes « des bords de l'océan Atlantique d'un côté jusqu'à ceux du Pacifique de l'autre⁷⁰ ». Macdonald s'était attendu à un vif débat au Parlement autour du fait que les conditions représentaient un fardeau pour le Dominion, mais au même moment il se trouvait à Washington pour négocier la gestion des pêcheries⁷¹.

Dans sa présentation du projet de loi pour l'entrée de la Colombie-Britannique, Cartier cita lord Lytton qui avait créé la colonie de la Colombie-Britannique en 1858. Lytton avait souhaité que les dominions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord britannique « formeraient un jour un territoire ininterrompu s'étendant de l'Atlantique au Pacifique ». Cartier précisa que l'accord était similaire à un traité, c'est-à-dire qu'une fois adopté par la législature de la Colombie-Britannique, il ne pouvait être amendé. Il savait que la question du chemin de fer susciterait la polémique. Il informa les députés qu'une entreprise privée, subventionnée principalement par des concessions foncières, allait se charger de la construction du chemin de fer. Par conséquent, le ministère des finances aurait peu de dépenses à assumer. Il présenta la méthode par laquelle le nombre d'habitants en Colombie-Britannique avait été calculé et plaida en faveur d'une décision rapide sur l'union, puisque la population croissante de la Colombie-Britannique provoquerait d'ici tôt une hausse de subvention par habitant⁷².

Le débat fut houleux. Nombre d'amendements furent proposés et aussitôt rejetés. Alexander Morris, ministre du Revenu intérieur, déclara qu'il s'agissait de « la pire dispute » depuis la Confédération⁷³. Alexander

Mackenzie, chef de l'opposition, déposa une motion stipulant que si la Chambre des communes était disposée à accepter des conditions raisonnables, celles qui lui étaient soumises étaient « si peu raisonnables et si injustes envers le Canada » que les députés ne devaient pas les approuver. Cette résolution fut rejetée à quatre-vingt-six voix contre soixante-huit⁷⁴. Les députés de l'opposition soulevèrent plusieurs objections concernant le chemin de fer : son coût encore inconnu – la route proposée devant traverser une « mer de montagnes », d'après une citation tirée du *Colonist* par Timothy Anglin⁷⁵ – , la trop courte échéance de dix ans pour sa construction⁷⁶ et le fardeau financier qu'elle représentait pour le Canada⁷⁷. Mais comme personne ne s'opposa à ce que la Colombie-Britannique devienne province canadienne, le projet de loi fut adopté le 1^{er} avril 1871⁷⁸. Le Sénat, qui débattit de questions similaires, l'adopta quatre jours plus tard.

En Colombie-Britannique, le gouvernement déclara le 20 juillet 1871 jour férié. Comme il n'alloua aucune somme aux festivités, celles-ci incombèrent entièrement à des organisateurs bénévoles. À Barkerville, où le sentiment pro-canadien se faisait particulièrement sentir, les habitants célébrèrent l'événement le 1^{er} juillet : ils décorèrent les édifices, jouèrent un salut royal à midi et organisèrent un concert en après-midi⁷⁹. À New Westminster, « des drapeaux de toutes formes et nationalités flottèrent sur tout ce qui servait de mâts », pendant que les familles profitaient du soleil et des activités sportives. La journée se termina par un bal⁸⁰. En revanche, à Victoria, le comité chargé d'organiser les festivités se sépara faute de fonds. Néanmoins, le 19 juillet, à minuit, le service d'incendie tira sur la sonnette d'alarme : les habitants, apeurés, se précipitèrent vers le centre de la ville où ils eurent la chance d'apprécier un feu d'artifice improvisé. Selon le *Colonist*, à minuit, « c'était l'euphorie dans la ville. Les cloches sonnaient, des coups de feu retentissaient, des lumières bleues et des chandelles romaines brûlaient et des pétards claquaient... Tout le monde avait l'air heureux et enjoué. Les festivités durèrent jusqu'à tard dans la nuit ». « Ils fêtaient la naissance de la liberté », observa le journal, reflétant le parti pris de John Robson pour le gouvernement responsable. Pendant la journée, certains hissèrent des drapeaux de plusieurs pays, incluant le Canada. Le H.M.S. *Zealous* tira une salve et le « *Mechanics Institute* » parraina un pique-nique, avec courses à pied, danses et rafraîchissements, ainsi qu'un « discours sur la Confédération » d'Amor De Cosmos⁸¹.

Le *Cariboo Sentinel*, publié à Barkerville par Robert Holloway (originaire du Canada-Ouest, il était arrivé dans la colonie en 1862 par voie terrestre), claironna qu'« une nouvelle nation a vu le jour ». C'était là l'exception. Quatre autres journaux mirent plutôt l'accent sur le côté pratique de la Confédération, et non sur l'attachement sentimental pour le Canada. Le *Victoria Daily Standard*, propriété d'Amor De Cosmos, et le *Colonist*, dont le nouveau rédacteur était John Robson, prirent à témoin la présence d'arpenteurs de la Commission géologique du Canada en vue de la construction du chemin de fer pour souligner la bonne volonté du Canada d'honorer ses engagements. *Le Standard* résuma parfaitement les principaux avantages de l'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération : « la nouvelle constitution accorde l'autonomie gouvernementale; aussi, jouissant de la responsabilité de nos propres affaires, d'un revenu excédentaire de 200 000 \$, d'un chemin de fer et d'un réseau de transport maritime à vapeur, sommes-nous heureux de faire partie de la Confédération et de devenir Canadiens⁸² ». Après avoir rappelé aux Canadiens que la « jeune » Colombie-Britannique aura besoin d'« être bien nourrie pour développer son jeune corps d'enfant », le *Mainland Guardian* rassura néanmoins ses lecteurs que le Canada « venait d'ajouter la plus belle flèche à son arc⁸³ ». Peuple fier, les Britanno-Colombiens étaient entrés dans la Confédération moins par les machinations des gouvernements britannique et canadien, que dans le respect de leurs propres « conditions, justes et équitables ».

NOTES

- 1 Donald Creighton, *John A. Macdonald : The Old Chieftain*, Toronto, Macmillan, 1955, p. 70-71.
- 2 Cité dans J.M.S. Careless, *Brown of the Globe : The Statesman of Confederation, 1860-1880*, Toronto, Macmillan, 1963, p. 164.
- 3 F.W. Howay, « The Attitude of Governor Seymour Towards Confederation », *Délibérations et mémoires de la Société royale du Canada*, 1920, p. 33.
- 4 Cité dans Margaret A. Ormsby, « Frederick Seymour : the Forgotten Governor », *BC Studies*, 22, été 1974, p. 13.
- 5 Willard E. Ireland, « The Annexation Petition of 1869 », *British Columbia Historical Quarterly* (ci-après BCHQ) IV, octobre 1940, p. 269.
- 6 Susan Dickinson Scott, « The Attitude of the Colonial Governors and Officials Towards Confederation », dans W. George Shelton (dir.), *British Columbia & Confederation*, Victoria, University of Victoria, 1967, p. 147.

- 7 Dorothy Blakey Smith (dir.), *The Reminiscences of Doctor John Sebastian Helmcken*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1975, p. 242, p. 253.
- 8 Smith (dir.), *Reminiscences*, p. 247. Voir également : *Victoria Daily Standard*, le 17 juillet 1871. Ce dernier commentaire représentait une insulte de taille. Un nombre considérable de Britanno-Colombiens d'origine européenne méprisaient les Chinois dans la colonie parce qu'ils croyaient que ceux-ci envoyaient la majeure partie de leurs gages en Chine et ainsi ne contribuaient pas au développement de la colonie. Pour plus de détails, consulter Patricia E. Roy, *A White Man's Province : British Columbia Politicians and Chinese and Japanese Immigrants*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1989, chap. 1.
- 9 H. Robert Kendrick, « Amor De Cosmos and Confederation », dans Shelton (dir.), *British Columbia and Confederation*, 68; Robert A. J. McDonald et H. Keith Ralston, « DE COSMOS, AMOR », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval/University of Toronto, 2003- , consulté le 21 septembre 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/de_cosmos_amor_12F.html>.
- 10 McDonald et Ralston, « Amor De Cosmos », p. 240; Kendrick, « Amor De Cosmos », p. 80.
- 11 *British Columbian*, le 15 octobre 1862.
- 12 Legislative Council, *Journals*, le 18 mars 1867, réimprimé dans James E. Hendrickson (dir.), *Journals of the Legislative Council of British Columbia, 1866-1871*, Victoria, Provincial Archives of British Columbia, 1980, p. 73.
- 13 Smith (dir.), *Reminiscences*, p. 239-240.
- 14 Seymour s'adressant au duc de Buckingham et Chandos, le 25 septembre 1867, en Grande-Bretagne, au Parlement, Chambre des communes, *Papers on the Union of British Columbia with the Dominion of Canada*, 1869, p. 390.
- 15 Cité dans Howay, « The Attitude of Governor Seymour », p. 36.
- 16 *Colonist*, 31 janvier 1868.
- 17 Howay, « The Attitude of Governor Seymour », p. 37.
- 18 James Trimble *et al.*, au gouverneur général et au Conseil Privé, Mémoire du 29 janvier 1868, joint au rapport du Conseil Privé, 6 mars 1868, dans *Papers on the Union of British Columbia with the Dominion of Canada*, Londres, House of Commons, 1869, p. 6-7.
- 19 Rapport d'un comité du Conseil privé, approuvé par le gouverneur général le 6 mars 1868, pièce jointe avec lettre de Monck au duc de Buckinghamshire and Chandos, dans *Papers on the Union of British Columbia*, p. 5.
- 20 Legislative Council, 21 mars 1868, dans Hendrickson (dir.), *Journals*, p. 110.
- 21 Ormsby, « Frederick Seymour », p. 17; Howay, « The Attitude of Governor Seymour », p. 38.
- 22 Howay, « The Attitude of Governor Seymour », p. 39.
- 23 Legislative Council, *Journals*, 24 avril 1868, dans Hendrickson (dir.), *Journals*, p. 143-145.
- 24 Legislative Council, *Journals*, 1^{er} mai 1868, dans Hendrickson (dir.), *Journals*, p. 164.
- 25 Cité dans Howay, « The Attitude of Governor Seymour », p. 44-45.
- 26 Smith (dir.), *Reminiscences*, p. 246.
- 27 Howay, « The Attitude of Governor Seymour », p. 45.

- 28 Legislative Council, *Journals*, le 17 décembre 1868, dans Hendrickson (dir.), *Journals*, p. 172.
- 29 Legislative Council, *Journals*, le 21 décembre 1868, dans Hendrickson (dir.), *Journals*, p. 175.
- 30 Dorothy Blakey Smith, « CARRALL, ROBERT WILLIAM WEIR », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 21 septembre, 2018, <http://www.biographi.ca/fr/bio/carrall_robert_william_weir_10F.html>.
- 31 Legislative Council, *Journals*, 17 février 1869, dans Hendrickson (dir.), *Journals*, 226. Dans une lettre d'accompagnement adressée au Bureau des Colonies, Seymour indiquait que les obstacles à l'union étaient « presque impossibles à surmonter et les avantages limités » (Howay, « Seymour », p. 42).
- 32 Le soulèvement de la rivière Rouge, qui s'amorça en novembre 1869, eut l'effet de reporter l'accord mais sans vraiment affecter les discussions avec la Colombie-Britannique.
- 33 Macdonald s'adressant à Young, le 25 mai 1869, Macdonald Papers, cité dans Creighton, *John A. Macdonald*, p. 35.
- 34 Ormsby, « Seymour », p. 18, note 62.
- 35 Granville à Musgrave, 14 août 1869, dans *Papers on the Union of British Columbia with the Dominion of Canada*, p. 30-31.
- 36 *Colonist*, le 11 septembre 1869.
- 37 *Ibid.*
- 38 Smith (dir.), *Reminiscences*, p. 252.
- 39 *Ibid.*, p. 254. Helmcken avança que son ébauche jetait les fondements des débats du Conseil exécutif.
- 40 Musgrave s'adressant au Conseil législatif le 15 février 1870 : réimprimé dans Hendrickson (dir.), *Journals*, p. 271-272.
- 41 Musgrave au gouverneur général, 20 février 1870, dans *Documents de la Session de la Puissance du Canada, 1871*, volume IV, *Documents relatifs à son admission dans la confédération canadienne*, Ottawa, I.B. Taylor, 1871, 18-2, 18-3.
- 42 Les débats sur le gouvernement responsable occupaient vingt-sept pages et le sujet était mentionné dans les discussions portant sur d'autres conditions.
- 43 Legislative Council, *Debates*, 18 mars 1870 : réimprimé dans Hendrickson (dir.), *Journals*, p. 526, p. 527.
- 44 Legislative Council, *Debates*, 21 mars 1870 : réimprimé dans Hendrickson (dir.), *Journals*, p. 531, p. 536.
- 45 Legislative Council, *Debates*, 9 mars 1870 : réimprimé dans Hendrickson (dir.), *Journals*, p. 449.
- 46 Legislative Council, *Debates*, 10 mars 1870 : réimprimé dans Hendrickson (dir.), *Journals*, p. 459.
- 47 Legislative Council, *Debates*, 24 mars 1870 : réimprimé dans Hendrickson (dir.), *Journals*, p. 566.
- 48 Smith (dir.), *Reminiscences*, p. 251, p. 262.

- 49 Legislative Council, *Debates*, 14 mars 1870 : réimprimé dans Hendrickson (dir.), *Journals*, p. 487, p. 495.
- 50 Legislative Council, *Debates*, 16 mars 1870 : réimprimé dans Hendrickson (dir.), *Journals*, p. 498.
- 51 *Ibid.*, p. 506. Trutch eut l'idée de faire construire un chemin de fer reliant la Colombie-Britannique au réseau canadien : Smith (dir.), *Reminiscences*, p. 255.
- 52 Wilson Duff, *The Indian History of British Columbia*, Victoria, Provincial Museum of British Columbia, 1969, p. 42-43.
- 53 De Cosmos cita ces numéros, 14 mars 1870 : Hendrickson (dir.), *Journals*, p. 488.
- 54 Legislative Council, *Debates*, 23 mars 1870 : Hendrickson (dir.), *Journals*, p. 567-568.
- 55 Musgrave demanda à Robson de faire partie de la délégation. Il refusa pour des raisons personnelles liées à ses affaires. *British Columbian*, 8 juillet 1882, cité dans F.W. Howay, « Governor Musgrave and Confederation », *Délibérations et mémoires de la Société royale du Canada*, Section II, 1921, p. 25.
- 56 Smith (dir.), *Reminiscences*, p. 259.
- 57 *Ibid.*, p. 260, p. 352, p. 351, p. 261.
- 58 Dans *The French-Canadian Idea of Confederation, 1864-1900*, Toronto, University of Toronto, 1982, p. 71-72, A.I. Silver affirme que Cartier proposa une durée maximale, mais il ne cite aucune source.
- 59 Smith (dir.), *Reminiscences*, p. 355, p. 353.
- 60 *Ibid.*, p. 262, p. 349.
- 61 Robin A. Fisher, *Contact and Conflict : Indian-European Relations in British Columbia, 1774-1890*, 2^e édition, Vancouver, University of British Columbia Press, 1992, p. 176.
- 62 Cartier annonça au Parlement que certaines terres de la Couronne avaient été réservées aux Autochtones, et ajouta que « le seul point de repère que l'on ait pour s'assurer que les Autochtones seront bien traités à l'avenir, c'est la façon dont ils ont été traités jusqu'à présent », Chambre des communes, *Débats*, le 28 mars 1871, p. 278. A.T. Galt justifia ainsi le nombre de députés fédéraux de la Colombie-Britannique : « Ces Autochtones ne doivent pas être mis sur un pied d'égalité avec les Blancs pour l'établissement de la base financière de l'union, du moins pas en ce qui concerne les revenus » (Chambre des communes, *Débats*, le 28 mars 1871, p. 279).
- 63 Voir Robin Fisher, « Joseph Trutch and Indian Land Policy », *BC Studies*, 12, hiver 1971-1972, p. 3-33.
- 64 Le gouvernement canadien nomma Trutch, qui s'opposait au gouvernement responsable, comme premier lieutenant-gouverneur. Lors de son assermentation, Trutch affirma que son devoir était de « garantir le bon fonctionnement » du gouvernement responsable, mais ne l'instaurerait pas avant la tenue d'élections générales. Ce qu'il fit, mais si graduellement, qu'il est difficile de fixer une date précise à son achèvement. Le seul point de repère chronologique est sa décision de demander à Amor De Cosmos de former un gouvernement lorsque J.F. McCreight perdit la confiance de l'assemblée en 1872. John Tupper Saywell, « Sir Joseph Trutch : British Columbia's First Lieutenant-Governor », *BCHQ*, XIX, juin-avril 1955, p. 71-92.

- 65 Smith (dir.), *Reminiscences*, p. 263.
- 66 Musgrave s'adressant au Bureau des Colonies le 5 avril 1870, 4924, CO/38, 290, cité dans Howay, « Governor Musgrave », p. 21.
- 67 Musgrave à Lisgar, 5 décembre 1870, et pièces jointes, dans Puissance du Canada, *Documents de la Session*, 1871, volume IV, Documents relatifs à son admission, p. 18-21.
- 68 Howay, « Musgrave » p. 26.
- 69 Smith (dir.), *Reminiscences*, p. 266.
- 70 Chambre des communes, *Débats*, 15 février 1871, p. 2.
- 71 Macdonald s'adressant à Musgrave le 29 septembre 1870, cité dans Creighton, *John A. Macdonald*, p. 74, p. 105.
- 72 Chambre des communes, *Débats*, 28 mars 1871, p. 277, p. 278.
- 73 Morris s'adressant à Macdonald, 1^{er} avril 1871, cité dans Creighton, *Macdonald*, p. 106.
- 74 Chambre des communes, *Débats*, 1^{er} avril 1871, p. 315.
- 75 *Ibid.*, 30 mars 1871, p. 301.
- 76 Galt dans Chambre des communes, *Débats*, 28 mars 1871, p. 279.
- 77 Alfred William Jones dans Chambre des communes, *Débats*, 30 mars 1871, p. 298; Antoine-Aimé Dorion, Chambre des communes, *Débats*, 30 mars 1871, p. 305.
- 78 Les débats publiés ne mentionnent aucune dissension. Le *Colonist* annonça que le projet de loi avait été approuvé avec une majorité de seulement dix-huit voix.
- 79 *Cariboo Sentinel*, 8 juillet 1871. En 1871, les Américains situés près de Williams Creek ne célébrèrent pas le 4 juillet suivant leur tradition.
- 80 *Mainland Guardian*, 18 et 22 juillet 1871.
- 81 *Colonist*, 20 juillet 1871.
- 82 *Victoria Daily Standard*, 19 et 20 juillet 1871.
- 83 *Mainland Guardian*, 21 juillet 1871.